

Annexe technique à la convention 2021-2026 entre l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux et la Faculté d'Économie de Coimbra

Partie I

Normes relatives au 1^{er} cycle

REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Les institutions partenaires pourront faire évoluer leurs enseignements chaque année universitaire en fonction de l'offre disponible, sans qu'il soit nécessaire de modifier la présente annexe.

PARTIE I A - ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ D'ÉCONOMIE DE L'UNIVERSITÉ DE COIMBRA (FEUC)

1. Les candidatures à la FIFPO seront ouvertes aux étudiants de la FEUC [**FIFPOP**] dans le courant du 1^{er} mois de cours de première année, au bureau des Relations Internationales de la FEUC (GRI).
 - 1.1. Le/les étudiants de licence en Relations Internationales devront procéder à l'ajustement de leur plan d'études de la façon suivante :

1 ^{re} année de Relations Internationales à Coimbra			
Unité	ECTS	Unité	ECTS
LVB Français I	2	Diplomatie et négociation	6
Pouvoir, organisations, ordre mondial	6	Droit international	6
Histoire Relations Internationales I	6	Théories Relations Internationales I	6
Science Politique	6	Sociologie Relations Internationales	6
Atelier d'écriture	2	LVB Français II	2
Economie	6	LVA Anglais II	2
LVA Anglais I	2	Atelier de recherche	2
Total semestriel	30	Total semestriel	30

- 1.2. Le/les étudiants de licence en Sociologie devront procéder à l'ajustement de leur plan d'études de la façon suivante :

1 ^{re} année de Sociologie à Coimbra			
Unité	ECTS	Unité	ECTS
Laboratoire de sociologie appliquée	6	Genre & société	6
Sources d'Information Sociologique	6	Introduction à l'économie	6
Méthodologie de Recherche	6	Techniques qualitatives de recherche	6
Introduction à l'économie	6	Histoire du monde contemporain	6
Société portugaise contemporaine	6	Pensée sociologique classique et modernité	6
Total semestriel	30	Total semestriel	30

2. L'acceptation des candidatures des étudiants à la FIFPO du côté de la FEUC sera conditionnelle. La présélection et la sélection finale seront effectuées par un jury composé des coordinateurs de la FIFPO des deux institutions (FEUC et IEP). Après s'être inscrits, les candidats à la FIFPO seront soumis à un processus de présélection, qui comprendra un entretien obligatoire et au cours duquel seront évaluées les compétences linguistiques (35%), la motivation et la maturité des candidats (35%), ainsi que les résultats obtenus à l'Université de Coimbra (30%) jusqu'à la date de l'entretien. Sur la base de ces critères et éléments, le jury établira la liste des étudiants admissibles à la FIFPO. Tous les étudiants admissibles devront suivre un cours intensif de français au début du 2ème semestre de la 1ère année de leur diplôme, en vue de passer un examen de langue (DELF, DALF ou TCF), dans lequel ils doivent obtenir un niveau B2 minimum. Le cours intensif de français sera dispensé par l'Alliance Française de Coimbra et sera associé à un contrat d'études, qui définira les obligations des étudiants, à savoir l'assiduité, la participation aux cours, la préparation des exercices et l'investissement général.

La sélection finale des étudiants admis au sein de la FIFPO aura lieu en juin/juillet de chaque année universitaire, en tenant compte de critères quantitatifs, tels que les résultats académiques de la 1ère année du diplôme - à savoir les notes obtenues jusqu'à la date de la réunion de sélection (40% de la note finale) et la note obtenue à l'examen DELF-DALF ou TCF (40% de la note finale) - et de critères qualitatifs, qui comprennent la motivation, les performances (inter)personnelles démontrées tout au long de l'année et le respect des diverses exigences prévues dans le contrat avec l'Alliance Française (20% de la note finale).

- 2.1. A partir de la deuxième quinzaine de décembre de chaque année universitaire, la liste des candidats FIFPOP doit être communiquée à l'IEP de Bordeaux.
- 2.2. Les relevés de notes de première année des étudiants intégrant la FIFPO seront transmis à l'IEP par le Bureau des Relations Internationales de la FEUC (GRI). Un certificat DELF/DALF ou TCF attestant d'un niveau (minimum) B2 en français et datant de moins de deux ans devra également être envoyé à la coordination au sein de l'IEP.
- 2.3. Les étudiants des deux licences (Sociologie et Relations Internationales) ne pourront échouer à plus de deux unités curriculaires semestrielles.

3. Les étudiants sélectionnés devront s'inscrire tous les ans à l'Université de Coimbra, dans leurs unités curriculaires respectives.

Plan d'études de 2^{de} année à Bordeaux pour les étudiants de RI :

Enseignements	ECTS	Enseignements	ECTS
Droit*	7	Maîtrise des outils	6
Economie*	7	Défis contemporains	12
Science politique & sociologie*	9	LVA anglais	6
Histoire politique et culturelle **	5	LVB français	6

Sport (annuel)	2	Total annuel ECTS	60
----------------	---	--------------------------	-----------

* subdivisé en 3 unités curriculaires + 1 optionnelle

** subdivisé en 2 unités curriculaires + 1 optionnelle

*** Sous réserve de présentation d'un DALF niveau C2 de moins de deux ans et de l'approbation par les coordinateurs, cette LVB pourra être substituée, à la demande de l'étudiant, par une autre LVB proposée à l'IEP si étudiée précédemment dans l'enseignement secondaire à un niveau B2.

Plan d'études qui, si suivi avec succès dans sa globalité, donne équivalence à :

Equivalence 2 ^e année RI à Coimbra			
Unité	ECTS	Unité	ECTS
LVB français III	2	Espaces régionaux	6
Economie Politique Internationale I	6	LVB anglais IV	2
LVB anglais III	2	Théories des Rel. Internationales II	6
Géopolitique et Géostratégie	6	Analyse des politiques étrangères	6
Système Politique de l'UE	6	Droits humains	6
Economie Politique Internationale I	6	LVB français IV	2
Atelier d'appui à la décision	2	Atelier de communication publique	2
Total semestriel	30	Total semestriel	30

Et autorise l'accès en 3^e année de RI dont le plan d'études est :

3 ^e année de RI à Coimbra			
Unité	ECTS	Unité	ECTS
Option I		LVA anglais V	2
Option II		Dynamiques de la paix et des conflits	6
Option III		Sécurité internationale	6
Option IV		LVB français V**	2
Option V		Coopération pour le développement	6
		Europe dans le monde	6
		Atelier de projet	2
Total semestriel	30	Total semestriel	30

* La Coordination FIFPO de la FEUC définira, chaque année, ces options en fonction de l'offre disponible.

** Sous réserve de présentation d'un DALF (niveau C2) de moins de deux ans et de l'approbation par les coordinateurs, cette LVB pourra être substituée, à la demande de l'étudiant, par une autre discipline d'option si soumise à approbation des coordinations en fonction de l'offre disponible chaque année.

Dans la perspective du séjour à Bordeaux en 2nde année la fréquentation du cours intensif de langue française est également obligatoire au second semestre.

Plan d'études de 2^{de} année à Bordeaux pour les étudiants de sociologie :

Enseignements	ECTS	Enseignements	ECTS
Droit*	7	Maîtrise des outils	6

Economie*	7	Défis contemporains	12
Science politique & sociologie*	9	LVA anglais	6
Histoire politique et culturelle **	5	LVB français	6
Sport (annuel)	2	Total annuel ECTS	60

* subdivisé en 3 unités curriculaires + 1 optionnelle

** subdivisé en 2 unités curriculaires + 1 optionnelle

*** Sous réserve de présentation d'un DALF niveau C2 de moins de deux ans et de l'approbation par les coordinateurs, cette LVB pourra être substituée, à la demande de l'étudiant, par une autre LVB proposée à l'IEP si étudiée précédemment dans l'enseignement secondaire à un niveau B2.

Plan d'études qui, si suivi avec succès dans sa globalité, donnera équivalence à :

Equivalence 2 ^e année de Sociologie à Coimbra			
Unité	ECTS	Unité	ECTS
Math & stats pour sciences sociales	6	Inégalités & mouvements sociaux	6
Classes sociales & stratification	6	Gestion & évaluation de projet d'intervention sociale	6
Techniques recherche quantitative	6	Analyse de données qualitatives	6
Analyse de données qualitatives	6	Pouvoir, politique & gouvernance	6
Théories sociologiques	6	Thèmes de sociologie contemporaine	6
Total semestriel	30	Total semestriel	30

Et autorise l'accès en 3^e année de Sociologie dont le plan d'études est :

3 ^e année de Sociologie à Coimbra			
Unité	ECTS	Unité	ECTS
Option*	6	Sociologie appliquée	6
Option*	6	Option*	6
Option*	6	Option *	6
Option *	6	Option *	6
Option *	6	Option*	
Total semestriel	30	Total semestriel	30

* La Coordination FIFPO de la FEUC définira, chaque année, ces options en fonction de l'offre disponible.

- 3.1 Au mois de juillet, avant leur 2nde année du parcours à l'IEP de Bordeaux les étudiants FIFPOP devront s'inscrire à l'IEP, sans coût additionnel pour eux et le bureau des Relations Internationales de la FEUC (GRI) devra faire parvenir au coordinateur de l'IEP les relevés de notes.
- 3.2 En septembre ces mêmes étudiants FIFPOP devront, dès leur arrivée à l'IEP de Bordeaux, présenter leur certificat d'arrivée afin de bénéficier de la bourse Erasmus à laquelle ils se sont précédemment candidats.
- 4 Les équivalences seront attribuées conformément au contrat d'études défini ci-dessus et en respect de l'échelle des ECTS.

- 4.1 Tout étudiant FIFPOP qui n'obtiendrait pas le passage en année supérieure à Bordeaux échouera aux unités qui correspondent à cette année universitaire à Coimbra. Il pourra soit réintégrer son cursus initial de la FEUC abandonnant ainsi la FIFPO, soit redoubler son année à l'IEP de Bordeaux dans le cadre de la FIFPO si délibération favorable du jury de l'IEP et des coordinateurs de la FIFPO. Le règlement des études et examens de Sciences Po Bordeaux s'applique aux étudiants FIFPOP.
5. Conformément aux « Normes relatives aux examens pour les étudiants de la FEUC qui effectuent une période d'études à l'étranger dans le cadre des programmes de coopération de la FEUC » les étudiants FIFPOP devront obtenir l'approbation de leurs équivalences à la FEUC. Ces étudiants FIFPOP conservent leur droit à améliorer leurs notes acquises antérieurement à leur séjour à Bordeaux. Conformément à l'article 114° (amélioration de classification) de l'actuel règlement académique de l'université de Coimbra (Règlement n° 805-A/2020, du 24 septembre 2020) : « l'étudiant qui, pour n'importe quelle unité curriculaire à l'exception de celles mentionnées dans l'article précédent, souhaite améliorer sa note peut le faire librement en s'inscrivant à nouveau et en fréquentant l'unité curriculaire en question, pour peu que celle-ci soit proposée, ceci étant soumis au n° maximum d'ECTS auxquels il peut s'inscrire. Cette inscription pour amélioration de notes est considérée comme une réinscription. »
6. Dans le cas où un étudiant FIFPOP décide d'abandonner la filière Coimbra-Bordeaux il devra suivre le plan curriculaire homologué, en Sociologie ou en Relations Internationales, pour obtenir son diplôme, sans reconnaissance de sa formation de la part de l'IEP Bordeaux. Les années qu'il aura passées à l'IEP de Bordeaux seront considérées par la FEUC comme des années de mobilité.
7. En fonction de circonstances particulières et dûment justifiées, prévues par la loi, un étudiant FIFPOP peut néanmoins être admis à redoubler une année à la FEUC ou à l'IEP au cours du 1^{er} cycle.

PARTIE I B – ÉTUDIANTS DE L'IEP DE BORDEAUX

1. Les étudiants recrutés par l'IEP de Bordeaux (**FIFPOF**) au titre de la filière intégrée France-Portugal seront sélectionnés, au printemps de chaque année scolaire, au niveau baccalauréat ou plus. A l'issue d'une présélection des candidats seront invités à des entretiens oraux face à un jury binational (un membre de l'IEP et un membre de la FEUC), ou à un autre type d'épreuves. Ces modalités de sélection sont définies dans le règlement des procédures d'entrées de l'IEP de Bordeaux. Cette sélection des candidats FIFPOF sera effectuée sur la base des compétences linguistiques, de leur motivation et maturité et des résultats obtenus au cours de leur scolarité.
2. Les étudiants FIFPOF qui auront conclu avec succès leur 1^{re} année de filière :
- 2.1.a) Auront accès au contrat d'études suivant s'ils choisissent Relations Internationales :

3 ^e année de RI à Coimbra			
Unité	ECTS	Unité	ECTS
Option I*	6	Langue anglaise V	2
Option II*	6	Europe dans le monde	6
Option III*	6	Coopération pour le Développement	6
Option IV*	4	Dynamique de Paix et des Conflits	6
Option V*	6	Langue portugaise **	2
		Sécurité internationale	6
		Atelier de projet	2
Total semestriel	30	Total semestriel	30

* La Coordination FIFPO de la FEUC définira, chaque année, ces options en fonction de l'offre disponible

** Sous réserve de présentation d'un DUPLE (niveau C2) de moins de deux ans et de l'approbation par les coordinateurs, cette LVB pourra être substituée, à la demande de l'étudiant, par une autre discipline d'option si soumise à approbation des coordinations en fonction de l'offre disponible chaque année.

2.1.b) Auront accès au contrat d'études suivant s'ils choisissent sociologie :

3 ^e année de Sociologie à Coimbra			
Unité	ECTS	Unité	ECTS
Option*	6	Option*	6
Option *	6	Option *	6
Option*	6	Option *	6
Option *	6	Option *	6
Option *	6	Sociologie appliquée	6
Total semestriel	30	Total semestriel	30

* La Coordination FIFPO de la FEUC définira, chaque année, ces options en fonction de l'offre disponible.

** Sous réserve de présentation d'un DUPLE (niveau C2) de moins de deux ans et de l'approbation par les coordinateurs, cette LVB pourra être substituée, à la demande de l'étudiant, par une autre discipline d'option si soumise à approbation des coordinations en fonction de l'offre disponible chaque année.

Ce contrat d'études en RI ou Sociologie devra être validé par le coordinateur FIFPO à l'IEP et soumis à approbation par l'étudiant directement sur la plateforme dédiée *Inforestudante* candidature à mobilité 'incomings' conjointement avec son relevé de notes jusqu'à mi-juillet de leur 1^{ère} année. Cette démarche ne dispense pas de l'inscription à l'IEP et du paiement de vos droits d'inscription en 2nde année du cours. Ce contrat d'enseignement, seulement si approuvé par la FEUC, devra être transmis aux RI de Bordeaux. Seulement une fois la lettre d'acceptation reçue, l'étudiant FIFPOF pourra se présenter à l'université de Coimbra pour la réunion d'accueil.

3. D'un point de vue administratif et académique cette « 2^e année » de filière pour les FIFPOF sera considérée comme année de mobilité et les étudiants FIFPOF devront procéder à leur régularisation institutionnelle auprès du bureau des relations internationales de la FEUC [GRI]. Les étudiants FIFPOF qui auront suivi avec succès l'un de ces deux plans d'études auront un accès garanti à un des deux parcours de 2nd cycle (de la FEUC) qu'ils auront choisi et où ils auront été sélectionnés.

3.1 Dès leur arrivée à Coimbra, en septembre, ces mêmes étudiants devront soumettre au ~~coordonateur~~ au GRI leur certificat d'arrivée servant à valider leur bourse Erasmus et le renvoyer immédiatement à l'IEP. Ils devront également régler la taxe d'inscription et l'assurance scolaire (qui couvre les accidents advenant dans l'enceinte de l'université de Coimbra pendant l'année universitaire (20 € en 2023/24)

4. Les équivalences seront attribuées conformément au contrat d'études défini ci-dessus et en respect de l'échelle des ECTS.

4.1 Tout étudiant FIFPOF qui n'obtiendrait pas le passage en année supérieure à Bordeaux échouera aux unités qui correspondent à cette année universitaire à Coimbra et inversement. Sous réserve de l'autorisation des établissements, l'étudiant FIFPOF pourra redoubler l'année échouée dans l'établissement concerné ou être admis à titre provisoire dans le cadre d'un contrat d'études. À défaut, il sera exclu de la FIFPO. Le règlement des études et examens de Sciences Po Bordeaux s'applique aux étudiants FIFPOF.

Partie II

Normes relatives au 2nd cycle

PARTIE II A – ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ D'ÉCONOMIE DE L'UNIVERSITÉ DE COIMBRA

1.1. À la fin de sa troisième année, l'étudiant FIFPOP, devra faire acte de candidature :

1.1.a. Pendant la période définie annuellement par la FEUC au Master en Relations Internationales-Etudes sur la Paix, Sécurité et Développement ou au Master en Sociologie, en fonction de leur cursus initial. Cette candidature sera considérée comme continuité dans la filière et l'accès au M1 lui sera garanti, étant donné que ces candidatures font l'objet d'un quota spécifique.

1.1.b. Vers le mois de mars de leur 3^e année (2^e année de FIFPO) les étudiants FIFPOP, devront envoyer à l'IEP manifestation d'intérêt à trois des parcours de spécialité de 2nd cycle de l'IEP (par ordre préférentiel) qu'ils souhaitent fréquenter pendant leur 4^{ème} année à Bordeaux.

2. Ces mêmes étudiants FIFPOP devront effectuer en juillet qui précède leur seconde mobilité à Bordeaux une inscription administrative auprès de l'IEP de Bordeaux, sans coût additionnel pour eux et le bureau des Relations Internationales de la FEUC (GRI) devra faire parvenir au coordinateur à Bordeaux telles qu'enregistrées à la FEUC l'attestation de licence de RI ou sociologie ou équivalent afin de pouvoir s'inscrire administrativement à l'IEP de Bordeaux en 4^e année.

3. Ils devront également effectuer leur inscription à la FEUC directement via *Inforestudiante* au programme de Master1 qu'ils auraient fréquenté à la FEUC même s'ils sont à Bordeaux.

- 3.1. En septembre ces mêmes étudiants FIFPOP devront, dès leur arrivée à l'IEP de Bordeaux, soumettre leur certificat d'arrivée servant à valider leur bourse Erasmus à laquelle ils se sont candidats.
4. L'équivalence de la première année de Master de la FEUC sera attribuée en conformité avec le plan d'études ci-dessous qui respecte la règle des ECTS et attribuée en bloc. Les étudiants FIFPOP ayant validé avec succès cette année auront un accès garanti à l'année de M2. L'intention de poursuivre cette 2nde année de master doit être manifestée formellement auprès du GRI, à partir de fin avril.
5. l'IEP de Bordeaux facilitera la contractualisation de stage en France pour les étudiants FIFPOP en 2nde mobilité à Bordeaux, dès lors que ce stage se déroule hors période scolaire, est compatible avec les exigences académiques et reçoit l'approbation des coordinateurs.

4 ^e année à Bordeaux					
Compétences transversales	ECTS	Connaissances fondamentales	ECTS	Savoir-faire spécialisé	ECTS
Culture Générale	5	Cours 1 (S1)	2	Cours 1 (S2)	3
Economie	5	Cours 2 (S1)	2	Cours 2 (S2)	3
Spécialité	5	Cours 3 (S1)	2	Cours 3 (S2)	3
Anglais	5	Grand Oral	4	Cours 4 (S2)	3
LVB	5	Cours d'ouverture ou VEE	2	Séminaires spécifiques annuels ou semestriels	9
Sport	2				
	27		12		21

Plan d'études qui, si suivi avec succès dans sa globalité, donne au FIFPOP qui aura choisi RI équivalence à :

Séminaires du Master en Relations Internationales	ECTS
Etudes sur la Paix, Sécurité et Développement	
1^{er} semestre	
Acteurs et processus de paix	10
Humanitarisme et développement	10
Violence, Paix et Sécurité	10
2^e semestre	
Interventionnisme global	10
Méthodologie	10
Pratiques de la paix, développt et actions humanitaires	10

Et, dans le cas où l'étudiant FIFPOP choisit sociologie donne équivalence à :

Séminaires du Master en Sociologie	ECTS
1^{er} semestre	
Débats Théoriques Contemporains I	7,5
Option	7,5
Option	7,5

Option		7,5
2^{ème} semestre		
Débats Théoriques Contemporains II		7,5
Laboratoire de Méthodes		7,5
Option		7,5
Option		7,5

6. La soutenance publique du mémoire de M2 ou rapport de stage conclu à Coimbra, pendant la deuxième année de Master en Relations Internationales-Etudes sur la Paix, Sécurité et Développement ou en Sociologie, aura une équivalence à Bordeaux. Les institutions s'engagent à faire un effort pour y intégrer des enseignants de chaque institution dans les jurys des étudiants de la filière.
7. A l'issue de sa 5^e année à Coimbra, et après approbation de son mémoire de master ou de son rapport de stage, sous réserve que l'étudiant FIFPOP ait été admis au passage en 5^e année de diplôme à l'issue de sa 4^{ème} année à Bordeaux, chaque étudiant FIFPOP ayant validé sa 5^e année à Coimbra se verra remettre par l'IEP de Bordeaux son Bachelor ainsi que le diplôme de cet établissement qui confère le grade de master, sur présentation du relevé de notes ou attestation de succès à sa 5^e année à Coimbra envoyés par la FEUC à l'administration de l'IEP (dans l'idéal avant fin septembre) les diplômes de son université de tutelle pouvant être retirés via <https://www.uc.pt/academicos/documentos/solicitar>.
8. En fonction de circonstances particulières et dûment justifiées, prévues par la loi, un étudiant FIFPOP peut néanmoins être admis à redoubler une année à la FEUC ou à l'IEP au cours du 2^e cycle.

PARTIE II B – ÉTUDIANTS DE L'IEP DE BORDEAUX (FIFPOF)

1. A l'issue de leur 3^e année de filière effectuée à Bordeaux (4^e année pédagogique) et respectant le calendrier annuel défini par la FEUC, généralement courant mars, chaque étudiant FIFPOF devra faire acte de candidature, dans les délais légaux, auprès de l'Ecole d'Etudes Avancées de la FEUC manifestant son intérêt et en le portant à la connaissance des coordinateurs, soit au programme de Master de Sociologie soit au Master de Relations Internationales-Etudes sur la Paix, Sécurité et Développement en fonction de son choix et ce même s'ils sont assurés d'être admis. L'accès au M1 lui sera garanti.
2. Ces étudiants FIFPOF en 2nde mobilité à Coimbra seront considérés comme des étudiants réguliers par la FEUC.
3. Au début de leur 4^e année de filière effectuée à Coimbra les étudiants FIFPOF devront effectuer une inscription pédagogique à la FEUC (directement sur *Inforestudiante*) , au programme du Master portugais (Sociologie ou Relations Internationales-Etudes sur la Paix, Sécurité et Développement) qu'ils souhaitent fréquenter, bénéficiant pour ce faire d'une exemption de droit d'inscription, ainsi que prévu dans la convention, sous réserve de présenter un justificatif de paiement des droits de scolarité pour toutes ses années à l'IEP y compris celle de 4^e année de filière et ce avant fin octobre. Ils devront toutefois s'acquitter obligatoirement de la taxe d'inscription et l'assurance scolaire (qui couvre les accidents advenant dans l'enceinte de l'université de Coimbra pendant l'année universitaire (20 € en 2023/24). Même si les étudiants FIFPOF sont à Coimbra pendant cette 4^e année ils doivent s'inscrire à l'IEP.
4. L'équivalence de quatrième année de la FEUC sera attribuée de façon globale aux FIFPOF par l'IEP. Les étudiants FIFPOF ont un accès garanti en 5^e année de leur parcours à l'IEP sous réserve de présentation par l'administration de la FEUC du relevé de notes de chaque étudiant. La FEUC facilitera la contractualisation de stage au Portugal pour les étudiants FIFPOF en 2nde mobilité à Coimbra, dès lors que ce stage est compatible avec les exigences académiques et reçoit l'approbation des coordinateurs.

Les plans d'études auxquels les étudiantes FIFPOF doivent s'inscrire sont les suivants :

4 ^e année de Relations Internationales	ECTS
1^{er} semestre	
Acteurs et processus de paix	10
Humanitarisme et développement	10
Violence, Paix et Sécurité	10
2^e semestre	
Interventionnisme global	10
Méthodologie	10
Pratiques de la paix, développement et actions humanitaires	10

Ou

<i>4^{ème} année de sociologie</i>	ECTS
1^{er} semestre	
Débats théoriques contemporains I	7,5
Option	7,5
Option	7,5
Option	7,5
2^e semestre	
Débats théoriques contemporains II	7,5
Atelier de méthodes	7,5
Option	7,5
Option	7,5

- 5 À l'issue de son année de sa 4^e année de filière (M1 à la FEUC) l'étudiant FIFPOF devra fournir à l'IEP la justification de validation de l'ensemble des unités curriculaires.
- 6 L'étudiant FIFPOF ayant conclu sa 4^e année devra s'inscrire en 5^e année à l'IEP ainsi que à la FEUC via la plateforme dédiée *Inforetudiante* selon calendrier défini, en M2, au programme du master portugais fréquenté lors de sa 2nde mobilité (Sociologie ou Relations Internationales-Etudes sur la Paix, Sécurité et Développement) bénéficiant pour ce faire d'une exemption de droit d'inscription, ainsi que prévu dans la convention, sous réserve de présenter un justificatif de paiement des droits de scolarité pour toutes ses années à l'IEP y compris de sa 5^e année à Bordeaux. L'étudiant FIFPOF devra toutefois s'acquitter à nouveau de la taxe d'inscription et l'assurance scolaire (qui couvre les accidents advenant dans l'enceinte de l'université de Coimbra pendant l'année universitaire (20 € en 2023/24). Ce prérequis est obligatoire même si l'étudiant FIFPOF fréquente les cours à l'IEP lors de cette dernière année.
- 7 L'étudiant FIFPOF devra s'inscrire aux unités curriculaires suivantes

<i>5^e année de Relations Internationales</i>	ECTS
Parcours recherche	
Mémoire	54
Séminaire d'accompagnement S1	6

ou

<i>5^e année de Sociologie</i>	ECTS
Parcours recherche	
mémoire	47,5
Séminaire de recherche S1	7,5
Séminaire de lectures S1	5

- 8 À l'issue de sa 5^e année à Bordeaux, chaque étudiant FIFPOF ayant validé son année et après avoir envoyé à la FEUC une transcription de son relevé de notes et/ou une attestation de succès de cette année, - généralement en octobre, se verra remettre la licence et le diplôme de master de cet établissement, de l'option qu'il aura choisie à Coimbra (Relations Internationales-Etudes sur la Paix, Sécurité et Développement ou Sociologie), en plus du diplôme de l'IEP qui confère le grade de master et du Bachelor de son établissement. Les institutions s'engagent à

faire un effort pour intégrer des enseignants de chaque institution dans les jurys des étudiants de la filière France-Portugal.

- 9 En fonction de circonstances particulières et dûment justifiées, prévues par la loi, un étudiant FIFPOF peut néanmoins être admis à redoubler une année à la FEUC ou à l'IEP au cours du 2^e cycle. À défaut, il **sera exclu** de son établissement d'origine (IEP).
- 10 Dans le cadre du 2nd cycle si un étudiant FIFPOF passe avec succès l'ensemble de ses séminaires de M1 à la FEUC (après avoir validé les années antérieures) décide d'abandonner le cursus ou échoue à sa cinquième année de l'IEP il pourra néanmoins solliciter via *Inforetudiante* un diplôme de spécialité en Relations Internationales-Etudes sur la Paix, Sécurité et Développement ou Sociologie en fonction du programme de Master qu'il a choisi via *Inforetudiante* ou à travers le lien <https://www.uc.pt/academicos/documentos/solicitar> .

Pour la FEUC

Professeur [José Manuel de Oliveira Mendes](#)
(Directeur de la FEUC)

Pour l'IEP de Bordeaux

Professeur Dominique Darbon
(Directeur de l'IEP Bordeaux)

